

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-03 du 8 février 2017 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1730093S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Patricia CHAVARIN est chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice adjointe de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 février 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 8 février 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS